

Labellisation de parcs publics et privés

par l'asbl Parcs & Jardins de Wallonie

Cette asbl a vu le jour en avril 2009. A l'origine, il s'agissait de fédérer les sites classés au patrimoine exceptionnel de Wallonie afin d'accroître l'attrait de leur potentiel touristique. Aujourd'hui les objectifs de l'asbl sont plus larges. Si les sites classés au patrimoine exceptionnel de Wallonie forment toujours un des atouts de l'association, l'ensemble des parcs et jardins ouverts au public constitue un patrimoine naturel à valoriser. Parcs et Jardins de Wallonie aide donc les gestionnaires à atteindre ou à maintenir un niveau de grande qualité préservant et valorisant les spécificités de chaque parc et jardin. Elle vise à constituer un réseau cohérent composé de l'ensemble de ces produits touristiques. Pour atteindre cet objectif, Parcs et Jardins de Wallonie souhaite notamment promouvoir et fédérer autour de la gestion différenciée.

- 1. Historique
- 2. Objectifs
 - 2.1 Annuaire des parcs et jardins
 - 2.2 Créer une dynamique événementielle et culturelle
 - 2.3 Fédérer les gestionnaires
 - 2.4 Promouvoir la gestion différenciée
- 3. Charte Week-end Parcs et Jardins de Wallonie

Présentation des objectifs de l'association et, à travers quelques exemples, la manière dont elle tente de promouvoir la gestion différenciée des parcs et jardins de Wallonie, notamment via la mise en place d'une charte éditée l'année passée dans le cadre du premier week-end « Parcs et Jardins de Wallonie ».

1. HISTORIQUE

- Création en avril 2009
- Objectif principal: fédérer les sites classés au patrimoine
- Objectif aujourd'hui: valoriser l'ensemble des parcs et jardins
- Subventionnée par la Région wallonne

L'asbl existe depuis 2009. A l'origine, l'objectif principal était de fédérer les parcs classés au patrimoine exceptionnel de Wallonie, patrimoine très restreint : 9 parcs constituaient l'association. Pour faire partie de la liste des monuments exceptionnels de Wallonie, il fallait que le site soit classé par la *commission royale monuments, sites et fouilles* selon différents critères, notamment le critère d'authenticité ou le fait que

le parc ou jardin représente un témoignage unique d'une époque ou d'une technique.

Aujourd'hui, l'objectif a changé vu qu'il s'agit de valoriser l'ensemble des parcs et jardins ouverts au public en Wallonie. Ils travaillent actuellement à cet inventaire de sites, qui est mis en ligne sur leur site internet et dont ils espèrent qu'il sera à terme le plus exhaustif possible.

Quelques photos des parcs qui constituaient l'asbl à l'origine :

Domaine régional de Solvay



Parc du château d'Attre



Parc et jardins du château de Seneffe



2. OBJECTIFS

- 2.1 Annuaire des parcs et jardins
- 2.2 Créer une dynamique événementielle et culturelle
- 2.3 Fédérer les gestionnaires
- 2.4 Promouvoir la gestion différenciée

Pour le premier objectif, ils comptent également sur la participation du public pour leur renseigner les parcs et jardins qui seraient accessibles au public.

Le deuxième objectif s'inscrit dans une optique touristique.

2.1 Annuaire des parcs et jardins

www.pajawa.be

RECHERCHER UN PARC

Nom (nom) : Freyjr

Province : Tout

Jardin remarquable Classé / Exceptionnel

Recherchez

- À la française
- Médiéval
- Botanique
- Champêtre
- Potager
- À l'anglaise
- Arboretum
- Roseraie
- Contemporain
- Accès PMR
- Entrée gratuite
- Restauration sur place
- Plateau de jeu
- Ouvert en semaine
- Visite guidée
- Parking
- Chiens admis
- Aire de pique-nique
- Sur rendez-vous
- Ouvert le dimanche
- Visite libre

www.pajawa.be

Le site permet de rechercher un parc ou un jardin selon différents critères.

L'association aimerait rajouter un critère qui permette de sélectionner un parc en fonction de son mode de gestion.



Depuis plusieurs années, l'association organise des « pique-niques au jardin »: l'occasion pour eux de promouvoir la gestion différenciée grâce à différents ateliers.

Depuis l'année dernière, le **Week-end Parcs et Jardins de Wallonie** a lieu le premier week-end de juin et rassemble un maximum de parcs et jardins ouverts au public pour l'occasion et qui proposent des activités liées à la

thématique du tourisme (cette année, la thématique sera l'insolite). C'est dans ce cadre que la charte a été élaborée.



Comment ?

Simplement en participant à des colloques ou via des invitations à des activités thématiques.

L'association souhaite aussi développer sur leur site internet une partie spécialement dédiée aux gestionnaires, propriétaires et jardiniers. Elle espère voir sur cette plateforme des sujets, des échanges de bonnes pratiques, pour faire

progresser la gestion différenciée.

Gérer son jardin selon un mode éco-responsable

- Remplacer les produits phytopharmaceutiques
- Gérer ses déchets
- Gérer le patrimoine arboré de manière raisonnée
- Maîtriser la consommation d'eau
- Favoriser la biodiversité
- Réduire le bruit
- Utiliser des matériaux respectueux de l'environnement

Quelques exemples d'aménagements illustrant les critères ci-dessus :



Machine pour prévenir l'apparition des mauvaises herbes à Modave.



Parc d'Enghien : placement de nichoirs et hôtels à insectes ainsi qu'un nichoir à chauves-souris.



Parc du Château de Modave : le parc est en zéro phyto (site de captation Vivaqua), donc depuis longtemps ils utilisent des techniques alternatives (désherbage thermique et tonte différenciée notamment).



Domaine du Château de Seneffe : ils ont sensibilisé les jardiniers à la taille raisonnée des arbres.



Toujours à Seneffe : récupération du broyat pour l'utiliser dans les aménagements (diminution des déchets).

A droite : machine de désherbage à Modave.



Deux exemples du recours aux animaux.

A gauche : éco-pâturage à Seneffe

A droite : ramassage du bois à Enghien (hippotraction).

Ces exemples montrent que l'association travaille à la promotion de cette éco-gestion et qu'il s'agit d'une première étape vers la labellisation des Parcs et Jardins de Wallonie.

Questions-Réponses

Y a-t-il des critères au niveau de la superficie ou de l'accueil des visiteurs ?

Il n'y a pas de critères au niveau de la superficie. Il y a un critère au niveau de l'ouverture au public. Les parcs doivent être soit ouverts au minimum 24 jours par an, soit à la demande.

L'association n'accepte pas non plus les parcs uniquement potagers.

Les parcs ont-ils des retours des visiteurs ? Cela suscite-t-il des réactions, positives ou négatives ?

Au Parc de Modave, le CRIE est installé et aide à la communication.

Par contre à Seneffe, ils ont certains retours de visiteurs, à qui il faut expliquer la démarche. Il va falloir du temps face à ces autres modes de gestion. L'important c'est que les propriétaires et gestionnaires soient déjà convaincus eux-mêmes.

Quels supports de communication utilisent-ils ?

Dans les parcs classés, on ne peut pas prévoir d'affichage. L'association communique uniquement via internet. De leur côté, les parcs et jardins créent des dépliants à destination des visiteurs.

Combien de parcs participent au Week-end Parcs et Jardins ?

Une trentaine de parcs et jardins parmi les 150 déjà référencés sur le site de l'asbl. La liste n'est pas exhaustive.

Un particulier peut-il ouvrir son jardin/son verger lors de ce week-end ?

A condition d'accepter d'être ouvert au public sur demande le reste de l'année (ou 24 jours par an). Si le jardin n'est ouvert qu'une fois par an, cela ne rentre pas dans les objectifs de l'association.

Il existe d'autres critères : il faut que le jardin présente un intérêt. Les jardins candidats sont sélectionnés sur dossier.